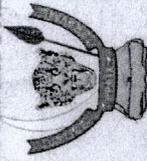


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 281/2024

A LA SOCIETE MALCON

Après avoir reçu le contrat du marché n° 009206/PRESS-COVID19/BCECO/DG/DPM/NCR/2024/MT, conclu avec le Bceco, pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent trente-sept mille quatre cent cinquante-six, vingt-quatre centimes (USD 837 456,24) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille huit cent soixante-deux, dix-neuf centimes (USD 5 862,19), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/12/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général